



# Le Code UFI

---

Explication de la réglementation

# Le Code UFI

## Qu'est-ce que c'est ?

A partir de 2021 un nouvel élément sur l'étiquetage de vos produits va apparaître : l'Identifiant Unique de Formulation (UFI). Composé de 16 caractères, ce code va permettre aux centres antipoison européens de connaître la composition exacte des mélanges dangereux pour pouvoir réagir avec précision lors de mise en danger d'un utilisateur.

## Son fonctionnement

En tant que formateur et fabricant, nous enregistrerons chacune de nos formules via le nouveau portail européen dédié (The ECHA Submission portal -non accessible à ce jour) et ferons les déclarations au même titre que la plateforme nationale Déclaration SYNAPSE.

Le code UFI est spécifique à chaque formule, ce qui fait que si la concentration d'une matière première change, est ajoutée ou supprimée, le code doit également changer. A l'inverse, si le mélange ne change pas, même si l'emballage ou le nom commercial change, le code UFI, lui, reste identique.

## Le code UFI sur l'étiquette

Le code UFI se présente de la manière suivante :

L'acronyme «UFI» (Unique Formulation Identifier) doit être écrit en capital et être suivi d'un code alphanumérique, découpé en 4 blocs.

**Exemple :**

UFI : H563-L905-R783-J823

Il n'y a pas de police ou de taille réglementaire, cependant il doit être placé sur l'étiquette du produit de manière visible, lisible et indélébile.

# Le Code UFI

## Les échéances

Il existe différentes échéances selon la typologie de votre clientèle. Pour nos formules ayant été déclarées sur SYNAPSE avant 2021, l'échéance pour la mise en conformité de nos produits avec l'intégration du code UFI est 2025. Pour tous les nouveaux produits mis sur le marché à compter de la date d'entrée en vigueur, ce code sera obligatoire sur l'étiquette.



**Mon produit n'est pas sur le marché en 2019.**

Je déclare mon produit sur Synapse.  
Selon l'utilisateur final et l'échéance correspondante, je déclare mon produit sur le nouveau portail européen.

**Mon produit est sur le marché et déclaré sur Synapse.**

J'attends l'échéance de 2025 au plus tard pour déclarer mon produit sur le nouveau portail européen.

**Mon produit n'est pas sur le marché avant 2021 et n'est pas déclaré sur Synapse.**

Je déclare mon produit sur le nouveau portail.